



Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci, C.C., c.r.,
Président

La très honorable Beverley McLachlin, C.P.,
C.C., *présidente honoraire*

L'honorable Gérard V. La Forest, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable John C. Major, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Michel Bastarache, C.C.,
Président honoraire

L'honorable Louise Charron, C.C., *Présidente
honoraire*

L'honorable Ian Binnie, C.C., c.r., *Président
honoraire*

L'honorable Marie Deschamps, C.C.,
Présidente honoraire

L'honorable Morris J. Fish, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Marshall Rothstein, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Thomas A. Cromwell, C.C.,
Président honoraire

L'honorable Clément Gascon, C.C., Ad. E.,
Président honoraire

L'honorable Rosalie Abella, *Présidente
honoraire*

L'honorable Michael J. Moldaver, c.r.,
Président honoraire

Sheila Block, M.B., *déléguée de l'Ontario*

David Coles, c.r., *délégué des provinces
atlantiques*

Mona Duckett, c.r., *délégué de l'Alberta*

Anthony B. Gerein, c.r., *délégué de la
Saskatchewan*

Daniel Jutras, O.C., Ad. E., *délégué du
Québec*

Richard Peck, c.r., *délégué de la Colombie-
Britannique*

Richard J. Wolson, c.r., *délégué du Manitoba*

Shantona Chaudhry, *Directrice générale*

Grégoire Webber, M.S.M., *Directeur général*

Pierre-Jérôme Bouchard, *Membre hors cadre*

Michael Feder, c.r., *Membre hors cadre*

Rétrospective annuelle 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême a conclu sa seizième année d'activités, durant laquelle il a fourni à l'avocat ayant une cause devant la Cour suprême une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême du Canada en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la plus haute instance judiciaire du pays. Des avocats chevronnés, siégeant en comité, écoutent la plaidoirie de l'avocat et offrent des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée et efficace.

Les services offerts par l'Institut sont très recherchés. Au cours de la dernière année, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non partisans pour 74 p. cent des dossiers devant la Cour suprême. Le taux de participation était particulièrement élevé en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, où presque tous les dossiers ont bénéficié d'une session de plaidoirie avec l'Institut. L'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civils et criminels et les avocats qui ont eu recours à ses services – à la fois des habitués de la Cour et d'autres qui y apparaissaient pour la première fois – proviennent tant du secteur public que de la pratique privée.

Soixante-quatre (64) avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs et en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement de nos conseillers envers la profession juridique, le public et l'accès à la justice. L'Institut continue de recevoir des témoignages forts reconnaissants d'avocats ayant eu recours à une session de plaidoirie. Les avocats soulignent notamment le temps consacré, les efforts et le dévouement de nos conseillers qui participent aux sessions et confirment que ces sessions ont une très grande valeur pour leur préparation.

Les sessions de plaidoirie de l'Institut sont organisées dans chaque province par des coordinateurs de sessions. Nous soulignons le travail remarquable de Aubin Calvert (Colombie-Britannique), Loni da Costa (Alberta), Shoshanna Paul (Saskatchewan), Sacha Paul (Manitoba), Erin Dann (Ontario : Toronto), Colleen Bauman (Ontario : Ottawa), François Goyer (Québec) et Michael Marin (provinces atlantiques).

Plusieurs de nos membres ont été nommés à la magistrature au cours de la dernière année. L'Institut félicite notre co-fondateur et ancien conseiller en plaidoirie l'honorable Owen M. Rees (Cour supérieure de justice de l'Ontario)

et nos anciens conseillers en plaidoirie l'honorable Joan M. Barrett (Cour supérieure de justice de l'Ontario), l'honorable Patrick Ouellet (Cour supérieure du Québec), l'honorable Anne Turley (Cour fédérale du Canada) et l'honorable Faisal Mirza (Cour supérieure de justice de l'Ontario), de même que l'honorable Sarah Inness (Cour du Banc du Roi du Manitoba), ancien membre du comité régional du Manitoba et conseillère en plaidoirie. Nous soulignons également la nomination à la Cour d'appel de l'Alberta de la juge April D. Gross, anciennement coordinatrice des sessions de plaidoirie en Alberta.

Pour leurs nominations à l'Ordre du Canada, nous félicitons l'honorable Clément Gascon, C.C., président honoraire, et Robert J. Sharpe, O.C., conseiller en plaidoyer.

Après avoir participé à plusieurs sessions de plaidoirie en Colombie-Britannique au cours des années, Robin Elliott a pris sa retraite. Nous souhaitons lui exprimer toute notre reconnaissance pour son implication auprès de l'Institut. Nous remercions également Julie G. Hopkins pour ses années de service à titre de coordinatrice des sessions de plaidoirie et Alberta et souhaitons la bienvenue à Loni da Costa.

Dans le cadre du programme de formation continue de l'Institut, Grégoire Webber, directeur général, a participé en tant que conférencier au Symposium de l'Association du Barreau canadien sur le droit constitutionnel et les droits de la personne en avril 2023 et aux Conférences de Cambridge organisées par l'Institut canadien d'études juridiques supérieures en juillet 2023. Shantona Chaudhury, directrice générale, a présidé la conférence annuelle de la Société des plaideurs, au printemps 2022, et a animé un panel sur le rapport entre la plaidoirie écrite et orale dans les dossiers en cour d'appel.

Nous sommes fiers d'annoncer que Shantona a reçu, en juin 2023, la médaille Douglas K. Laidlaw pour l'excellence en plaidoirie décernée par la Société des plaideurs.

Nous estimons qu'au cours de l'année 2022-2023, nos conseillers en plaidoirie, membres des comités et directeurs généraux ont contribué approximativement 560 000\$ en services *pro bono* au bénéfice des avocats appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada et de leurs clients. Depuis 2006, cette contribution est estimée à 8,22 million \$.

L'Institut offre son programme de plaidoirie, sans frais, à tous les avocats grâce au financement généreux de l'Association du Barreau canadien, de l'*American College of Trial Lawyers (Canadian Foundation)*, du Barreau du Québec, de la Fondation de l'Association du Barreau ontarien, de la Fondation du droit de l'Ontario et de la Société des plaideurs. La volonté de tous les membres de

l'Institut de participer à ses activités sur une base *pro bono* nous permet de maintenir de très faibles coûts d'opération. Nous remercions Torys S.E.N.C.R.L. pour ses services *pro bono* en appui à notre statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

Enfin, nous soulignons avec grande tristesse le décès de l'honorable Louis Lebel, C.C., ancien juge à la Cour suprême du Canada et ancien président honoraire de l'Institut.